

Le changement améliore-t-il le travail social ?

4 DÉFIS :

- Comment organiser l'aide au plus près des citoyens ?
- De quelle marge de manœuvre dispose le travailleur social ?
- Comment pouvons-nous mieux faire respecter les droits des citoyens ?
- Comment gérer le partage des données et le secret professionnel ?

Cas pratique : la liste des médicaments D établie en concertation entre les médecins généralistes, les pharmaciens et les 19 CPAS bruxellois

Le CPAS de Saint-Josse-ten-Noode en chiffres

- 30 AS répartis dans les différents services sociaux (général – jeunes – seniors)
- 4 AS en chef / Responsable et Adjointe
- Total des aides financières en 2017 : 1905
- Total des nouvelles demandes en 2017 : 2206
- Décisions de prise en charge de soins médicaux en 2017 = 355 (mutuelle) + 416 (non affilié)
- Décisions d'octroi d'une carte médicale en 2017 : 132 (mutuelle) + 329 (non affilié)
- Montant total à charge du budget 2017 : 398.614 euros
- Décisions de prise en charge des médicaments en 2017 = 312 (mutuelle) + 433 (non affilié)
- Montant total à charge du budget 2017 : 449.605 euros

Création d'une liste harmonisée des médicaments

Coopération entre la Fédération des CPAS Bruxellois + la Fédération des Associations des Médecins généralistes et l'Union des Pharmaciens de Bruxelles

1^{ère} liste approuvée en 2012 par les CPAS

La nouvelle liste approuvée en mai 2017 est en application effective depuis février 2018

<http://www.brulocalis.brussels/fr/federation-des-cpas-bruxellois/medicamentsd/medicamentsd-generalistes.html>



Objectifs poursuivis

- Accessibilité des soins et non interruption des traitements pharmaceutiques
- Plus de prévisibilité des dépenses pour les CPAS
- Harmonisation des pratiques entre les CPAS
- Rappel du caractère résiduaire de l'aide du CPAS par rapport à l'intervention INAMI



Mise en œuvre concrète

- Au CPAS de Saint-Josse-ten-Noode, nous travaillons depuis le début avec la liste harmonisée.
- En mars 2018, nous avons 98 médecins conventionnés avec le CPAS
- En mars 2018, nous avons 9 pharmacies conventionnées avec le CPAS
- Nous disposons de notre propre centre médical (4 généralistes et une petite vingtaine de spécialistes)
- Le CAS a adopté un règlement santé actualisé en novembre 2016 (26 annexes)
- Le CAS a adopté la liste de médicaments en décembre 2017
- Tous nos partenaires ont été informés par courrier de l'existence de la nouvelle liste des médicaments D, distribution du livret aux AS et aux médecins du centre médical

Facteurs de succès

Au global

- Plus de facilité de collaboration entre les différents intervenants
- Plus de rigueur des médecins de privilégier des produits remboursés, des médicaments génériques

Au sein du CPAS

- Moins de travail pour les AS et les administratifs
- Harmonisation des pratiques entre les AS et entre les AS/agents administratifs
- Plus d'équité entre les usagers
- Facilite les décisions du Comité et les éventuels bons d'urgence à délivrer par les responsables du service social

Freins

Le domaine médical reste la hantise des AS, c'est un domaine dans lequel nous devons régulièrement organiser des formations en interne

Perpétuelle évolution des secteurs médical et pharmaceutique

Lourdeur administrative liée aux vérifications des ordonnances, des factures

Impact d'autres réformes dans le domaine de la santé : mediprima, attestations de soins électroniques, prescriptions électroniques



Conclusions

Au regard des facteurs de succès et des freins, j'estime que le bilan est positif.

Nos défis restent nombreux :

- Nombreux problèmes de santé physique et/ou mentale
- Mauvaise compréhension du système des soins de santé en Belgique
- Procédures différentes entre CPAS quand changement de compétence territoriale
- Procédures différentes entre patients selon leur titre de séjour
- Collaboration essentielle versus les limites du secret professionnel et médical



Questions ?